



SOUTH NATION
CONSERVATION
DE LA NATION SUD

Programme d'assainissement de l'eau

Lignes directrices des projets

CULTURES DE COUVERTURE

MESURE INCITATIVE LIEE AU RENDEMENT: 50 \$/acre/année jusqu'à un maximum de 20 acres

ÉLÉMENTS ADMISSIBLES ET EXIGENCES DU PROJET:

- Implantation de cultures de couverture dans les champs adjacents à un cours d'eau.
- Implantation de cultures de couverture non-récoltées et non-pâturées.
- Vise uniquement les cultures de couverture.
- Une bande tampon végétalisée d'une largeur minimale de trois mètres (10 pieds) doit être maintenue entre le bord du champ et le haut de la berge. Il est toutefois recommandé d'établir des bandes de largeur plus importante.
- La culture de couverture doit être vérifiée par un représentant du programme avant l'hiver ou avant le labour afin de s'assurer qu'elle couvre au moins **30 %** du sol sinon la subvention ne sera pas versée.

PROCESSUS D'APPROBATION :

Veillez communiquer avec la Conservation de la Nation Sud (CNS) pour remplir une demande. Le Comité d'assainissement de l'eau examinera les projets et donnera la priorité à ceux qui profitent le plus à la qualité de l'eau. Les propriétaires fonciers peuvent participer à un seul projet par année, selon le type de projet. Les fonds disponibles sont limités.

Les demandeurs approuvés auront environ 12 mois à compter de la date d'approbation pour terminer leur projet. Les projets approuvés seront payés à l'avance par le propriétaire. Le financement sera accordé une fois le projet terminé, inspecté à la satisfaction de la CNS, et lorsque des copies de toutes les factures requises - preuves de paiement, permis, et autres documents administratifs - seront fournies. Les factures doivent comprendre des informations détaillées sur la répartition des heures de travail, les quantités de matériaux achetés et les coûts associés.

Reportez-vous au Guide du demandeur du Programme d'assainissement de l'eau pour plus d'informations sur le processus de demande.

mars 2023